Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF Grenoble, Nicolas NILO	Mob: 06 09 24 57 80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS350B3 F-GSOE OU F-GMAT Bleu / gris	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	CAF 38	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
11/10/16	LE DESERT	Refuge Font TURBAT		2	0	

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

La rotation pour le transport de personnes n'est pas autorisée

PARC NATIONAL DES ECRINS

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 517 / 2016

à Gap, le 6/10/ 2016

Le Directeur,

Le directeur par intérim,

Thierry DURAND